

Comment savoir si vous avez été victime de piratage (ou êtes sur le point de l'être)

Parfois, c'est facile de constater que vous avez été victime d'un cybercrime : par exemple, si vous n'avez plus accès à Internet ou à votre ordinateur, celui-ci a probablement un virus ou a été piraté. Ou encore, si votre entreprise reçoit un courriel d'une personne menaçant de divulguer vos renseignements personnels à moins que vous ne payiez une rançon, c'est que vous êtes victime d'un rançongiciel. Toutefois, les cybercrimes ne sont pas tous aussi évidents.

En cas de piratage, plus vite vous trouvez la cause du problème et y mettez un terme, mieux vous vous en sortirez. Pour vous aider à repérer les signaux d'alarme, nous avons dressé une liste des façons les plus courantes de déceler les escroqueries ou les tentatives de piratage.



On a peut-être volé votre identité si :

- vous constatez la présence d'opérations inhabituelles dans votre compte bancaire ou sur votre carte de crédit (p. ex., des frais, des retraits, des achats ou même des dépôts inhabituels);
- vous ne recevez plus vos relevés bancaires ou ceux de votre carte de crédit, que ce soit par la poste ou par courriel;
- vous avez une bonne cote de crédit, mais votre demande de crédit a été refusée;
- vous recevez des relevés pour une carte de crédit dont vous n'avez pas fait la demande;
- vous obtenez une nouvelle carte de crédit par la poste alors que vous n'en aviez pas fait la demande.



On a peut-être piraté votre compte sur les réseaux sociaux si :

- vous ne pouvez plus accéder à votre compte;
- votre compte affiche des publications qui ne sont pas de vous;
- votre boîte personnelle comporte des messages envoyés que vous n'avez pas envoyés ou créés vous-même.



On vous a peut-être envoyé un courriel d'hameçonnage s'il contient :

- une demande inattendue, comme un ami qui aurait besoin d'argent, car il serait « coincé » dans un autre pays;
- une urgence ou un message vous incitant à agir rapidement, sans avoir pris le temps d'y réfléchir;
- des fautes de grammaire ou d'orthographe;
- des menaces irréalistes ou des offres trop belles pour être vraies;
- une demande de renseignements personnels;
- une adresse URL mal orthographiée ou un nom de domaine trompeur.

Vous voulez en savoir plus?

Communiquez avec votre courtier d'assurance pour découvrir comment vous protéger en ligne - à la maison ou au travail - en prévenant les vols d'identité, les escroqueries par hameçonnage ou tout autre cybercrime, mais aussi quoi faire si vous en êtes victime.

www.chubb.com/ca-fr/personal-cyber-canada

Chubb. Insured.

Le nom commercial Chubb désigne les filiales de Chubb Limitée qui fournissent de l'assurance et des services connexes. Pour consulter la liste de ces filiales, visitez notre site Internet au www.chubb.com. Au Canada, Chubb exerce ses activités par l'intermédiaire de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance, et de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance-Vie. Les produits ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires du Canada. Aux États-Unis, l'assurance est souscrite par ACE American Insurance Company et les filiales de souscription de Chubb basées aux États-Unis. La présente communication n'est qu'un résumé des produits. La garantie réelle est régie par le libellé du contrat d'assurance souscrit. Chubb est le plus important groupe d'assurance IARD coté en bourse du monde. Présente dans 54 pays, Chubb offre des assurances de dommages aux particuliers et aux entreprises, des assurances accident et maladies complémentaires pour les particuliers, ainsi que de la réassurance et de l'assurance vie à une grande variété de clients. Chubb Limitée, la société mère de Chubb, est cotée à la bourse de New York (NYSE : CB) et fait partie de l'indice S&P 500. (Ed. 09/18)